FO ///////// /////////////// Déclaration Force Ouvrière /////////

CA de la CAF de L'Eure – CPOG 2023/2027

11 décembre 2023

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

En préambule, Force Ouvrière tient à réitérer son attachement à la branche famille de la Sécurité Sociale, qui joue un rôle central auprès des familles et en particulier celles qui sont les plus fragiles.

La signature de cette CPOG et le vote qui en découle intervient dans un moment charnière pour la branche et engagera notre CAF pour les 4 années à venir.

En effet, la mise en place du service public de la petite enfance, et de la solidarité à la source, vont venir impacter durablement les missions des agents.

Cependant, notre territoire, très rural, ne compte que 5 villes de plus de 10 000 habitants ou la mise en place d'un schéma pluriannuel de l'offre d'accueil sera obligatoire. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille doit être un enjeu majeur de notre CPOG, mais je reviendrai un peu plus tard sur ce point.

FO n'a de cesse de revendiquer plus de moyens pour la branche, pour la petite enfance, pour la politique jeunesse, et pour les fonds locaux de notre CAF et cela dans l'intérêt des familles et des allocataires.

FO prend acte le fait que plusieurs de ses revendications aient été entendues et que la CPOG de la CAF de l'Eure soit à la hauteur des futurs enjeux mais cela ne veut pas dire que cette signature est donnée comme un Blanc-saint.

Durant les différentes crises (Gilet jaune, Covid), la CAF de l'Eure a joué un puissant rôle d'amortisseur social. La mobilisation des agents de la branche a été unanimement saluée.

Cependant, la CAF de l'Eure est depuis plusieurs années sous tension dans sa gestion, ses missions et ses objectifs. La cause notamment à la précédente COG qui est venue procéder à la restitution d'une dizaine de postes (équivalents temps pleins)

Au-delà du fait que ces suppressions de postes ont affaibli la CAF de l'Eure, elles ont aussi détérioré les échanges avec les allocataires, et créent une charge de travail supplémentaire pour le personnel (notamment la réforme des aides aux logements) La situation de la CAF de l'Eure est aujourd'hui dans une situation de dégradation avec des taux d'antériorité très variables qui vous oblige Monsieur le Directeur de proposer aux agents de la CAF de l'Eure d'effectuer des heures supplémentaires.

Dans ce contexte, notre organisation n'a eu de cesse d'appeler à la fin des suppressions de poste et à revendiquer la création d'ETP pour que la branche puisse faire face aux nouvelles missions qui l'attendent.

La nouvelle COG prévoit donc le recrutement de 641 ETP et le recrutement de 672 CDD.
FO acte donc ces recrutements, mais nous nous interrogeons sur la répartition de ces recrutements par caisse et notamment celle du notre département. Combien pour la CAF de l'Eure ?
La mise en place d'une clause de revoyure permettant notamment d'augmenter les effectifs en cas de nouvelle mission affectée aux CAF correspond là aussi aux attentes de notre Organisation.
Cependant, il sera essentiel de tout mettre en œuvre pour que ces recrutements soient effectifs, afin que la branche puisse remplir ces missions. Cela devra nécessairement passer par une meilleure attractivité des métiers notamment en augmentant les salaires et en améliorant les conditions de travail.

Nous revenons donc sur la petite enfance et de ces enjeux pour cette nouvelle CPOG.

L'une des missions principales de la branche famille, est de garantir une conciliation de la vie professionnelle et personnelle en permettant aux parents de faire accueillir leurs enfants à un coût abordable dans un environnement de qualité. La réussite de cette mission passe d'abord par la mise à disposition des familles d'un système d'accueil du jeune enfant de qualité.
FO n'a de cesse depuis plusieurs années de revendiquer un développement conséquent de l'offre d'accueil collectif (fonctionnant à la prestation de service unique) et d'un renforcement de la qualité d'accueil dans les Eaje.

Les arbitrages de cette COG dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance étaient donc particulièrement attendus par notre Organisation et nous constatons que notre CPOG en découle fortement.
Cependant, comme nous l'avons dit dans notre préambule la mise en place d'un service public de la petite enfance n'est prévu que pour les communes de plus de 10 000 habitants et notre département n'en compte que 5 voir 7 si on rajoute Pont-Audemer et Bernay qui ne sont pas très loin du chiffre.
Alors, les défis pour la période 2023-2027 identifiés par la Caf de l'Eure sur son territoire, dans la continuité des engagements de la Branche famille de la COG 2023-2027 devront être à la hauteur autour de plusieurs domaines clés, nécessitent un vrai travail auprès des élus locaux de notre territoire.

FO exige que la priorité soit donnée sur le développement des EAJE PSU. En effet notre Organisation n'acceptera pas que la mise en œuvre du service public de la petite enfance passe par un développement des micros-crèches privées et des Mam (Maison d'assistant(e)s Maternel(le)s) qui ne garantissent ni la mixité sociale, ni des conditions d'accueils suffisamment strictes pour le bien-être de l'enfant et d'enrichir le patrimoine immobilier de certains investisseurs qui n'ont rien à faire de la petite enfance.
Ainsi, notre CPOG devra être au RDV sur le secteur de la petite enfance, point d'appui important pour développer au mieux un véritable service public de la petite enfance.

Concernant la politique jeune, notre Organisation a toujours promu l'importance et la nécessité d'aider les jeunes. Il est en effet essentiel pour les jeunes de trouver leur place dans une société en plein bouleversement. Notre CPOG est ambitieuse sur ce point et FO se félicite d'avoir été entendu car les perspective 2023-2027 présentent une offre de services avec le développement de la Ps Jeune (Prestation de service Jeune) sur les territoires non pourvus.

Le logement est également un point important de notre CPOG et dans ce sens il fait partie intégrante de notre combat syndical. La crise du logement devient particulièrement alarmante dans notre département. Il est indispensable pour FO de défendre un logement économiquement abordable, de qualité et dans un environnement préservé pour tous qui doit se traduire par un engagement qui va de l'accompagnement de la demande individuelle à l'emménagement.
Notre CPOG et en conformité de la loi Alur nous engage à lutter contre la non-décence des logements.
FO se félicite que les perspectives 2023-2027 soit un axe des engagements de la CAF de l'Eure.

Nous souhaitons également évoquer le handicap et sa prise en compte car il est un élément central dans le cadre de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le soutien aux politiques du handicap par le renforcement de l'accès des enfants en situation de handicap aux établissements de proximité, dont les centres de loisirs, grâce à la création d'un bonus financier « inclusion handicap » est un véritable plus qu'il faudra adapter dans les territoires Eurois.
Et puis nous nous félicitons d'avoir enfin été entendu sur la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de sa mise en œuvre en octobre 2023.

Monsieur le président,
Cette déclaration ne serait pas complète sans évoquer la réforme du RSA. Et son projet de loi pour le plein emploi qui a été adopté par le parlement le 14 novembre dernier.

Cette loi qui met en place France travail est extrêmement néfaste pour les allocataires du RSA. Nous nous sommes largement exprimés sur ce sujet.

- D'abord car les allocataires seront désormais inscrits de manière automatique comme demandeur d'emploi. FO est opposé à cette nouvelle politique de listage qui procède à un curieux mélange des genres entre les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.
- Pour FO, cette réforme n'a que pour but de jeter l'opprobre sur les allocataires du RSA, considérant ainsi qu'il leur suffit de chercher un emploi pour sortir de la précarité.
- Ensuite car les allocataires du RSA devront désormais signer un contrat d'engagement lequel stipule qu'ils devront obligatoirement réaliser au moins 15 heures d'activité par semaine. Il s'agit notamment d'actions « de formation, d'accompagnement et d'appui ». La durée pourra être minorée « pour des raisons liées à la situation individuelle de l'intéressé », souligne le texte.
De nombreux allocataires ne peuvent s'insérer dans un marché de l'emploi inadapté à leurs difficultés. Il y a un besoin ici d'un accompagnement social pour évoquer les problèmes liés au logement, à la mobilité ou encore à la garde d'enfant) avant de passer vers la phase d'un accompagnement poussé vers le chemin de l'emploi ou d'une formation.
FO est très critique quant à la rédaction du projet de loi qui prévoit que l'allocataire du RSA devra réaliser des « objectifs d'insertion sociale ». En effet, il y est notamment prévu la possibilité de réaliser des stages en immersions dans les entreprises, dans lequel il pourrait être demandé des tâches aux allocataires, ce qui reviendrait à une forme de travail déguisé.

- Enfin nous déplorons le renforcement des sanctions contre les allocataires du RSA. Des sanctions à valeur punitive qui n'auront pour conséquence que de plonger un peu plus les allocataires dans la précarité.
Alors que les allocataires sont désormais soumis à une conditionnalité de leur allocation, les entreprises quant à elles continuent de bénéficier des aides publiques sans aucune contrepartie. Cette différence de traitement est inacceptable.
FO demande donc l'abandon de cette mesure. Cette logique de droits et de devoirs est contraire à notre modèle social fondé sur les principes d'universalité des bénéficiaires, d'unicité du système et d'uniformité des prestations.
Il ne s'agit plus en effet d'un minimum garanti mais désormais d'un contrat d'engagement des responsabilités réciproques.

Pour conclure, cette nouvelle CPOG comporte donc différentes avancées mais les représentants FO estiment que le compte n'y est pas. Dans ces conditions et au-delà de la condamnation du principe même de la COG imposée par la tutelle, les représentants FO au CA de la CAF de l'Eure émettront un avis d'abstention sur la signature par le Président de la CPOG 2023-2027.
Mais cela n'empêchera pas , comme nous l'avons dit au début de cette déclaration, nous resterons attentifs aux conditions de son application au fur et à mesure qu'elle sera déclinée.
Je vous remercie de votre attention.